

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(SCP 125.01)

Grâce au travail syndical, tous les salaires augmentent de **1,1%** à partir du 1^{er} juillet 2019, avec au minimum 0,14 € d'augmentation. Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur. Attention : même si votre salaire est plus élevé, il doit être augmenté de 1,1%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	€ 11,06
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	€ 12,01
	O.T.R.	€ 12,01
	R.G.P.T.	€ 1,29

Sécurité d'existence		€ 6,03
----------------------	--	--------

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m ²
1. Toutes essences (m ³)	40 // 89	€ 3,81
	90 et plus	€ 3,12
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	€ 3,73
	120/179	€ 2,16
	180 et plus	€ 1,79
	Toutes catégories	€ 2,20
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		9,02 € / stère
2. Houppier peuplier 2 m		8,58 € / tonne
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		6,92 € / tonne
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		6,92 € / stère
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,74 €/m ²

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m ³	Abattage devant ébrancheuse €/m ³
30 et moins	24,33	2,75
31 / 40	15,60	2,75
41 / 50	10,42	2,10
51 / 60	7,96	2,10
61 / 70	7,62	2,10
71 / 119	6,92	1,72
120 et plus	5,55	1,33
<i>Pour pelage forestièrement + 20 %</i>		
2. Pin sylvestre		€/m ³
40 / 69		6,24
70 / 89		5,22
90 et plus		3,47
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	<i>En forêt</i> €/m ³	Sur chantier €/m ³
60 / 89	0,92	0,59
90 et plus	0,59	0,40
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m ³)		6,24
Sur chantier (€/m ³)		10,42